



## COMMUNIQUÉ :

La Coalition Solidarité Santé entend toujours jouer pleinement son rôle d'acteur citoyen et prendre sa place dans le débat démocratique qui doit conduire à la construction d'un projet médical en adéquation avec les besoins d'un bassin de population de 120 000 habitants. La CSS tient à tirer les enseignements des séquences qui ont animé l'espace public autour du devenir de l'Hôtel-Dieu ces jours-ci. Si l'attention est plus particulièrement dirigée vers cet hôpital, il n'en demeure pas moins vrai que le SIH de Montceau reste en souffrance, son avenir d'hôpital tel que nous l'entendons étant étroitement lié à celui de l'Hôtel-Dieu. Et l'inverse l'est tout autant.

« Continuité » pour l'Hôtel-Dieu ne peut en aucun cas signifier « faire cavalier seul ». Refuser d'admettre cette vision, c'est refuser la vision communautaire de l'offre de soins, c'est porter atteinte à moyen terme à sa crédibilité. La CSS que l'on montre du doigt comme « soutien » possible du plan Métails entend rappeler l'analyse qu'elle développe depuis le 12 octobre, date de la dernière rencontre avec Madame Cavalier directrice de l'ARS et analyse qu'elle a exposée lors du conseil municipal extraordinaire au Creusot le 9 janvier dernier en mettant en avant les points forts suivants :

- ◇ Pérenniser l'offre de soins actuelle du Centre Hospitalier du Creusot, au sein d'un même établissement public de santé sur les 2 sites, compatible avec les statuts actuels des personnels de santé de J. Bouveri, Saint Exupéry et Hôtel-Dieu.
- ◇ Exiger la prise en charge par l'Etat des dettes de l'Hôtel-Dieu et de Montceau. Monsieur Xavier Bertrand a su trouver la solution en apportant 590 millions d'euros à la Guadeloupe pour le CHU de Point à Pitre. Pourquoi ne ferait-il pas de même pour nos hôpitaux communautaires ? 10% de cette somme réglerait nos problèmes. « *Si vous venez au Creusot prochainement, sachez que la question vous sera posée !* »
- ◇ L'Etat en sa qualité de « Personne morale de droit public » doit rapidement prendre ses responsabilités en sécurisant le patrimoine humain et matériel de l'Hôtel-Dieu du Creusot, en l'associant au nouvel Etablissement Public de Santé sur les 2 sites. Nous pensons que la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) a les moyens de structurer cette orientation et nous l'avons dit de vive voix à Madame Cavalier.
- ◇ L'Etat doit assurer aux Centres Hospitaliers du Creusot et de Montceau le maintien et l'amélioration de tous les services et leur potentiel humain pour assurer la continuité de l'offre de soins exigée pour les besoins de la population. Ceci comprend la chirurgie et les urgences 24/24 sur les 2 sites, avec le maintien de tous les autres services. La sécurité sanitaire n'est pas compatible avec des déplacements longs et risqués pour les malades et leurs familles.
- ◇ Pour éviter de nouveaux départs de professionnels de santé, il est urgent de stabiliser l'existant et de continuer la coopération entre les deux sites.

Ces points représentent les conditions nécessaires pour permettre de stopper la dégradation de l'offre de soins de proximité et de l'emploi sur un territoire déjà fragilisé par un chômage accru et pour éviter la catastrophe sanitaire et sociale qui s'annonce.

En guise de conclusion provisoire, si le plan Métails ou le plan de continuité de l'Hôtel-Dieu se rapprochaient peu ou prou des exigences de la CSS, ce serait une contribution à la recherche d'une sortie par le haut. Nous rappelons ici, concernant le plan Métails, que nous n'avons que des informations parcellaires et d'ajouter que nous n'avons pour l'heure aucune information concernant le plan de continuité. Toute la question est de savoir si le cabinet d'expertise chargé de la mission appliquera ou non les sacro-saintes règles du libéralisme. Rendez-vous est pris ! Mais, nous continuerons d'exiger un service public de santé sans un seul licenciement.

**Le 7 février 2012**